



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Guyane

Cayenne, le 05 avril 2019

Service pilotage et stratégie du
développement durable

Nos réf. : PSDD/45
Affaire suivie par : Yannick Herreyre
yannick.herreyre@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 94 29 75 44

Objet : Appel à projets SEDD-2019 – Subventions aux associations pour la mise en place d'actions lors de la Semaine Européenne du Développement Durable.

Comme chaque année, la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) se déroulera du 30 mai au 5 juin. Elle a pour objectif de sensibiliser tous les publics aux enjeux du Développement Durable et aux Objectifs de Développement Durable (ODD) dans toute l'Europe.

La DEAL Guyane appelle à une forte participation des associations locales à cet évènement afin de montrer que des initiatives et solutions concrètes existent, et d'inciter à l'adoption de comportements responsables au quotidien. À ce titre, un appel à projets est lancé pour allouer des crédits pour soutenir, sous forme de subventions, les associations qui mettront en place durant la semaine du 30 mai au 5 juin une animation ou une activité en lien avec le développement durable, dans les champs des ODD.

La priorité sera donnée aux actions rentrant dans le cadre de la thématique de l'édition 2019. Cette année, c'est l'ODD n°10 : « **Lutte contre les inégalités** » qui a été retenu au niveau national. Il est intimement lié aux ODD n°8 : « *Travail décent et croissance économique* » et ODD n°12 : « *Consommation et production responsable* ». Aussi, le périmètre de l'appel à projets est élargi à la thématique : « **Production durable, consommation locale et gestion des déchets** » retenue par les acteurs locaux lors de la réunion de préparation de la SEDD organisée le lundi 18 mars 2019.

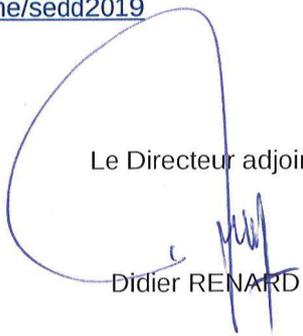
Je vous invite à envoyer votre dossier de demande de subvention à la DEAL Guyane, service Pilotage et Stratégie du développement Durable (PSDD), à l'adresse mail : sedd@developpement-durable.gouv.fr. Votre demande ([Cerfa n°12156-05](#), formulaire de demande) sera dûment remplie et accompagnée des pièces et documents énumérés sur la notice d'accompagnement [n°51781#02](#). Vous veillerez à préciser les objectifs de développement durable auxquels votre projet se rattache.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au plus tard au **vendredi 03 mai 2019**. Yannick Herreyre (sedd@developpement-durable.gouv.fr – 05 94 29 75 44) se tient disponible pour répondre à vos éventuelles interrogations concernant cet appel à projets.

Si vous avez déjà bénéficié d'une subvention de la DEAL en 2018, l'attribution d'une nouvelle subvention sera subordonnée à la production d'un compte rendu financier ([Cerfa n°15059-02](#)) et d'un bilan quantitatif de(s) action(s) menée(s), si ces derniers n'ont pas déjà été transmis. Ces éléments devront être accompagnés du dernier rapport d'activités et des comptes approuvés du dernier exercice.

Enfin, je vous informe, qu'indépendamment de l'appel à projets objet du présent courrier, vous pouvez d'ores et déjà inscrire les actions que vous organiserez durant la SEDD 2019 sur le site internet dédié : <http://www.evenements.developpement-durable.gouv.fr/campagne/sedd2019>

Le Directeur adjoint


Didier RENARD